

L'APPUI FINANCIER APPORTÉ À LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE ET À L'EXPANSION DES ENTREPRISES

Allocution du Gouverneur de la Banque du Canada,
M. J. E. Coyne, prononcée lors d'un
déjeuner de la Chambre de commerce de Québec,
à Québec, le 12 juin 1961

L'APPUI FINANCIER APporté À LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE ET À L'EXPANSION DES ENTREPRISES

(Allocution du Gouverneur de la Banque du Canada,
M. J.E. Coyne, prononcée lors d'un déjeuner de
la Chambre de commerce de Québec, à Québec,
le 12 juin 1961)

Au nom du Conseil d'administration de la Banque du Canada et de la Banque d'expansion industrielle, je vous remercie de cet aimable accueil dans votre ville si belle et si profondément ancrée dans l'histoire. Il nous fait grandement plaisir de pouvoir tenir cette année à Québec notre assemblée régulière de juin.

Le Conseil compte douze membres qui viennent de diverses parties du Canada: deux de la province de Québec, deux de l'Ontario et un de chacune des autres provinces. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement fédéral pour des termes de trois ans. Permettez-moi de dire combien agréables, toujours, furent les relations que j'ai entretenues avec chacun d'eux; aussi, je tiens à les remercier pour l'appui qu'ils m'ont apporté.

Je ne saurais laisser passer l'occasion qui m'est donnée d'adresser la parole ici, en plein coeur du vieux Québec, sans rendre un hommage particulier à nos amis le Lieutenant-Colonel Hervé Baribeau, membre du Conseil depuis le mois de mars 1959, et Monsieur J. -René Ouimet dont la nomination date du mois de mars 1960. La province de Québec trouve

en ces deux canadiens émérites des représentants distingués dont le sens des affaires, allié à la justesse des idées qu'ils tiennent au sujet de la monnaie saine, fut précieux dans la conduite des affaires de l'une et l'autre des deux banques.

Le Conseil se réunit, de temps à autre, dans différentes parties du pays plutôt qu'à Ottawa, pour deux raisons: d'abord, ceci permet aux membres du Conseil de prendre un contact plus étroit avec la population et d'avoir une vue plus nette des conditions économiques régionales; en second lieu, ces déplacements nous fournissent l'occasion de renseigner le public sur le travail qu'accomplissent les deux institutions afin qu'il ait une meilleure compréhension des buts que nous poursuivons et des modalités de notre activité.

La fonction de la Banque d'expansion industrielle est d'accorder, pour fins d'investissement, des prêts à terme à une grande variété de maisons d'affaires. La Banque du Canada pour sa part, suivant l'une de ses fonctions principales, met à la disposition des banques à charte un volume de réserves de caisse qui tend à s'accroître au cours des années et qui leur permet d'augmenter le volume de leurs divers prêts et placements, assurant ainsi l'augmentation des dépôts dans les banques et l'accroissement de la masse monétaire qu'exige un pays en pleine croissance.

Je parlerai en premier lieu de ce que fait la Banque d'expansion industrielle, afin de faire ressortir, si je le puis, l'intérêt que prennent les membres du Conseil et la direction des deux banques à l'accomplissement d'une tâche féconde qui consiste à promouvoir, à encourager et à faciliter l'expansion de l'économie canadienne, la croissance et le développement de notre secteur industriel, le maintien du plein emploi en autant que cette variable puisse être influencée par des mesures ayant trait à la monnaie et au crédit, et la plus forte augmentation du revenu réel et du niveau de vie de la population canadienne qu'il soit possible de réaliser d'une année à l'autre. La Banque du Canada et la Banque d'expansion industrielle sont dirigées par le même Conseil d'administration et elles sont administrées par le même Directeur général. En définitive, elles ont les mêmes buts; mais elles opèrent selon des méthodes tout à fait différentes.

La Banque d'expansion industrielle fut instituée par une loi du Parlement en 1944 afin d'aider à combler une lacune des structures financières du Canada, lacune qui était reconnue d'une façon générale mais qui, selon toute apparence, ne serait pas ou ne pourrait pas être comblée par des institutions privées. La tâche de la Banque consistait à aider le développement de petites ou de moyennes entreprises industrielles qui, pour un certain nombre d'années, avaient besoin d'un supplément de

capitaux, mais qui, étant relativement peu importantes, ou n'ayant pas établi la rentabilité de leur exploitation, ou pour d'autres raisons, ne pouvaient espérer obtenir à l'extérieur les capitaux dont elles avaient besoin en émettant des obligations ou des actions sur le marché ou en faisant appel à d'autres ressources du secteur privé. (Dans la mesure où les capitaux nécessaires peuvent être obtenus du secteur privé à des conditions raisonnables, compte tenu des circonstances, la Banque d'expansion industrielle ne saurait être appelée à intervenir.) La Banque d'expansion industrielle n'entend pas opérer à perte, si cela peut être évité, ni faire des prêts qui s'apparentent à des subsides. Elle peut servir les intérêts des entreprises auxquelles elle accorde des prêts, et ceux de la collectivité, à condition seulement que l'emprunt permette à ses clients de réaliser une affaire rentable qui saura assurer le remboursement en un temps raisonnable.

Le nombre s'accroît très rapidement des petites entreprises qui obtiennent l'aide financière de la Banque d'expansion industrielle et nous espérons qu'à l'avenir il s'accroîtra encore davantage. La Banque d'expansion industrielle n'est pas appelée à accorder des prêts pour subvenir aux frais courants d'exploitation. En fait, presque tous les emprunteurs à qui la Banque d'expansion industrielle accorde un prêt pour fins d'investissement disposent déjà, auprès d'une banque commerciale, d'une ligne de crédit qui leur permet de subvenir à leurs besoins courants

de capital d'opération. Néanmoins, les banques commerciales n'ont jusqu'ici consenti à des petites entreprises que bien peu de prêts à terme et, à l'exception des prêts garantis par le gouvernement accordés aux fins de l'amélioration des établissements en vertu de la nouvelle Loi sur les prêts à la petite entreprise, on ne saurait s'attendre à ce qu'elles le fassent.

Il n'y a pas que les établissements engagés dans des travaux de fabrication ou de transformation qui puissent emprunter de la Banque d'expansion industrielle. En effet, les prêts de la Banque sont accessibles à des entreprises engagées dans une grande variété d'activités industrielles et de services et, de plus, le gouvernement a laissé entendre qu'il amendera bientôt la loi en vue de permettre l'élargissement du champ d'opération de la Banque d'expansion industrielle.

A mesure que le public prend connaissance des services qu'offre la Banque d'expansion industrielle, le chiffre d'affaires de celle-ci augmente de plus en plus rapidement, si bien que le rythme d'accroissement dans le nombre de ses prêts a quadruplé durant les quatre derniers exercices financiers. Le nombre des prêts accordés ou engagés au cours des huit premiers mois du présent exercice dépasse de 62 pour cent celui des prêts accordés ou engagés durant la même

période de l'année précédente tandis que l'accroissement dans le montant de ces prêts est de 65 pour cent. Au 31 mai 1961, nous avons, au total, autorisé 5,400 prêts à 3,950 clients pour un montant de 300 millions de dollars. En tenant compte des remboursements effectués, le montant des prêts en cours ou engagés au 31 mai dernier était de 139 millions, le nombre des emprunteurs étant de 2,421. Je prévois qu'au cours de l'exercice se terminant le 30 septembre prochain la Banque d'expansion industrielle aura approuvé au moins 1,200 nouveaux prêts dont le montant atteindra 60 millions de dollars.

Il y a de nombreux cas où d'anciens clients qui ont eu du succès s'adressent à la Banque d'expansion industrielle pour obtenir un deuxième ou un troisième prêt afin de continuer à agrandir leur établissement. Ceux qui ont le plus de succès en arrivent au point où, voulant prendre encore plus d'expansion, ils peuvent placer des obligations ou des actions sur le marché et n'ont désormais plus besoin d'avoir recours aux services spéciaux de la Banque d'expansion industrielle.

La Banque a maintenant treize bureaux à travers le pays, dont sept ont été ouverts depuis trois ans. Son personnel compte 300 hommes et femmes: des préposés au crédit, des ingénieurs, des avocats, des comptables, des experts en assurance et d'autres employés. La Banque se contente d'un léger bénéfice et les pertes enregistrées à l'égard des sommes prêtées ont été modestes. Toutes les pertes subies jusqu'ici,

en plus du fonds spécial de réserve qui a été créé en fonction d'une évaluation des difficultés qui pourraient survenir dans l'avenir, ne représentent que 1.1 pour cent du montant total des prêts qui ont été accordés et de ceux qui sont présentement inscrits dans les livres en tant que prêts engagés. La loi prévoit que les bénéfices de la Banque qui restent après avoir versé à ce fonds de réserve un montant suffisant pour parer aux pertes possibles, doivent être entièrement consacrés à l'accumulation d'un fonds général de réserve, lequel, bien entendu, est employé par la Banque à faire des prêts. Pour suppléer au capital qui lui est fourni par la Banque du Canada et au fonds de réserve constitué par l'accumulation des bénéfices d'exploitation, la Banque émet ses propres obligations au fur et à mesure qu'il lui est nécessaire d'ajouter à ses ressources. Jusqu'ici ces obligations ont toutes été vendues à la Banque du Canada et elles portent intérêt à des taux qui sont quelque peu supérieurs au taux que portent des titres semblables émis par le Gouvernement du Canada; mais on espère qu'à un moment propice la Banque d'expansion industrielle viendra à se procurer les capitaux dont elle a besoin en vendant ses obligations sur le marché public aux taux courants d'intérêt à l'égard de telles valeurs.

Il peut intéresser un auditoire de Québec de savoir qu'au cours des cinq dernières années 24 pour cent des prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle l'ont été à des clients de la province

de Québec. Ces prêts représentent 27 pour cent du montant total des prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle durant cette période. Depuis quelques années, le montant du prêt moyen est en baisse; dans la province de Québec, en 1960, il fut d'environ 64,000 dollars, soit un peu plus que la moyenne nationale de 52,000 dollars.

En résumé, pour obtenir un prêt de la Banque d'expansion industrielle il faut principalement pouvoir satisfaire aux exigences suivantes: que les capitaux requis ne puissent être obtenus ailleurs à des conditions raisonnables, que les propriétaires de l'entreprise aient eux-mêmes constitué un capital assez important et de nature à assurer la sécurité du crédit accordé par la Banque et que l'entreprise ait des chances raisonnables de succès, c'est-à-dire que son exploitation puisse devenir suffisamment rentable pour lui permettre de rembourser le prêt en un certain nombre d'années. A défaut des assises essentielles du succès, un client de la Banque ne saurait tirer de son emprunt qu'un bénéfice illusoire et temporaire. L'expérience de la Banque a souventes fois démontré qu'en premier lieu il est nécessaire à l'entreprise d'avoir un personnel de direction habile pour que le prêt porte fruit, c'est-à-dire pour qu'il soit vraiment utile à l'emprunteur et qu'il puisse être remboursé dans un délai raisonnable. Elle a démontré aussi qu'il y a au Canada des

milliers de petites et de moyennes entreprises qui remplissent cette condition; nous pouvons et nous désirons leur apporter toute l'assistance possible.

La Banque d'expansion industrielle existe depuis seize ans. La Banque du Canada est son aînée de dix ans. La banque centrale du Canada a été établie par une loi du Parlement en 1934 par suite de l'étude et du rapport d'une commission royale. Les buts de la Banque et les directives générales que le Parlement a tracées à la direction se trouvent au préambule de la Loi sur la Banque du Canada, qui est ainsi rédigé:

"Considérant qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'oeuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement pour favoriser la prospérité économique et financière du Dominion: . . ."

L'influence que la Banque du Canada peut exercer sur les conditions économiques et financières vient principalement du fait qu'elle peut augmenter les réserves de caisse des banques à charte de façon à ce que celles-ci puissent augmenter le volume de leurs prêts et placements et, ainsi, accroître leur passif-dépôt qui constitue de la monnaie dont dispose le public.

Au cours des vingt-six dernières années, qui évidemment ont été témoin de la seconde guerre mondiale, de la guerre de Corée et d'autres périodes marquées de grands changements en ce qui concerne la monnaie et le crédit, le niveau des prix et nombre d'autres facteurs économiques, la somme du numéraire en circulation et des dépôts dans les banques à charte est passée de un peu plus de 2 milliards à la fin de 1934 à presque 14 milliards de dollars à la fin de 1960. Une bonne partie de cette monnaie est constituée de dépôts plutôt inactifs, tels les dépôts d'épargne surtout. Le montant de la monnaie inactive varie de temps à autre et, naturellement, lorsqu'il y a une forte demande de monnaie et de crédits pour des fins immédiates cette monnaie inactive tend manifestement à trouver emploi, soit que les propriétaires de ces dépôts augmentent leurs dépenses ou que ceux qui désirent emprunter offrent de payer pour l'usage de la monnaie un prix qui incite les détenteurs de dépôts inactifs dans les banques à les convertir en prêts ou en placements. La banque centrale ne doit pas perdre de vue qu'en tout temps il existe une forte quantité de monnaie qui est temporairement plus ou moins inactive mais qui pourrait devenir active et, effectivement, augmenter la masse monétaire sans que la banque centrale n'ait à intervenir. De plus, il y a dans des institutions autres que les banques à charte d'autres sortes de dépôts qui, tout comme certains autres avoirs très liquides détenus par beaucoup de particuliers

et d'entreprises, se rapprochent tellement de la monnaie qu'ils peuvent souvent tenir lieu de monnaie. Ni ces dépôts, ni ces avoirs très liquides ne tombent sous le coup de dispositions relatives à une réserve de caisse dont le montant global pourrait être réglé par la Banque du Canada. Dans la pratique donc, on ne saurait compter exactement la monnaie utilisée et il n'est possible d'en régler le volume que dans une certaine mesure. L'administration d'une banque centrale exige qu'il soit tenu compte de bien des tendances et de bien des facteurs, y compris les prévisions des prêteurs et des emprunteurs, en plus de l'évaluation statistique de certaines variables d'ordre financier tant du côté de l'actif que du côté du passif.

La contrepartie des dépôts en banque qui représentent de la monnaie détenue par le public est naturellement l'actif des banques à charte, c'est-à-dire leurs prêts et leurs placements. Les banques à charte peuvent augmenter - et généralement elles le font - le montant de leurs prêts et de leurs placements si les opérations de la Banque du Canada ont pour effet d'accroître le montant des réserves de caisse de l'ensemble du système bancaire. Bien entendu, la tendance à long terme de ces réserves a été nettement à la hausse; jamais la tendance ne fut-elle à la baisse d'une année à l'autre, quoique à certains moments, lorsqu'il ne semblait pas qu'il fût souhaitable d'encourager davantage l'expansion du crédit, le montant des réserves de caisse du système

bancaire se stabilisa et, par conséquent, le total des prêts et des placements des banques à charte cessa d'augmenter.

Les banques peuvent varier la composition de leur actif et ainsi modifier la proportion que représentent leurs prêts ou leur portefeuille de titres par rapport au total. En particulier, puisque les banques détiennent normalement de fortes quantités d'obligations de l'Etat, elles peuvent, si elles le jugent à propos, réduire ce portefeuille en vendant des obligations sur le marché et accroître le montant de leurs prêts même si, au total, leur actif n'a pas augmenté.

L'évolution caractéristique de l'actif des banques à charte - ce fut le cas du moins durant la période d'après-guerre - fut dans le sens d'une hausse aux moments de régression dans les affaires. D'abord, cette hausse se produisit avec l'augmentation de l'achat par les banques de titres du Gouvernement; à mesure que la reprise des affaires et que la demande de prêts s'affirmaient, le montant total de l'actif des banques eut tendance à se stabiliser, mais le montant des prêts bancaires en cours continua pendant quelque temps à augmenter grâce au fait que les banques pouvaient trouver des acheteurs qui absorbaient une forte quantité de titres du gouvernement.

On me permettra de terminer en passant très brièvement en revue l'évolution de la situation monétaire et bancaire depuis quelque temps. Dans une large mesure, l'argumentation de ceux qui prônent

l'opportunité d'une expansion monétaire et de conditions plus faciles de crédit semble prendre comme point de départ que la masse monétaire n'a pas augmenté du tout. En réalité, la masse monétaire a augmenté sensiblement depuis un an. Pour le mois de mai dernier, les chiffres relatifs à la masse monétaire font foi d'une augmentation moyenne de plus de 5 pour cent par rapport à ceux du même mois de l'an passé. Pour ce qui est de la partie de cette monnaie qui est détenue par le public, c'est-à-dire en faisant abstraction des dépôts du gouvernement dans les banques, l'augmentation a été de plus de 7 pour cent. Envisagée d'une façon ou de l'autre, l'augmentation au Canada dépasse la mesure de l'expansion monétaire aux Etats-Unis, cette affirmation est valable pour les derniers six ans: l'expansion monétaire au Canada fut sensiblement plus forte qu'aux Etats-Unis.

Du mois de mai 1960 au mois de mai 1961, la somme des avoirs canadiens des banques à charte a augmenté de 676 millions de dollars, soit de $5\frac{1}{2}$ pour cent. De cette augmentation, un montant de 246 millions est attribuable à l'accroissement des prêts bancaires et des portefeuilles d'obligations autres que celles du gouvernement. Presque les deux tiers de l'accroissement, soit 429 millions, sont survenus dans les portefeuilles de titres du gouvernement et dans d'autres postes très liquides de l'actif. Dans une allocution prononcée le 12 janvier dernier à Brantford en Ontario, le

ministre des Finances signalait qu'en 1960 le système bancaire canadien était devenu plus liquide et il a dit que celui-ci "était capable de subvenir à tous les besoins raisonnables de crédit des maisons d'affaires et des institutions dignes de crédit." La liquidité du système s'est accentuée depuis la date de cette allocution. On doit évidemment s'attendre à ce qu'elle s'accroisse davantage mais il ne saurait résulter rien de bon -- bien au contraire -- d'un dépassement de la mesure.

Pour certains, il peut sembler vieux jeu de s'attacher aux préceptes d'une politique de monnaie saine. Mais ce n'est pas là une question d'orthodoxie ou de tradition, ce n'est pas non plus s'attacher à un fétiche et il ne s'agit pas de contrecarrer le progrès économique ou de retenir, en serrant la bride pour ainsi dire, la marche de l'activité économique. Le maintien d'une situation monétaire saine, avec une monnaie saine, est en soi une force féconde, essentielle à la marche du progrès économique. Dans notre pays, la politique monétaire a pour fins d'aider et d'encourager l'économie à réaliser le rythme de croissance et l'essor le plus rapide possible, et d'élever le niveau de vie de la population, non pas pour de courtes périodes seulement ou par soubresauts violents, mais d'une façon stable et durable. Et cela doit pouvoir se réaliser sans qu'il ne se produise de ces tensions ou de ces injustices sociales et sans que l'économie ne subisse de ces dérangements qu'engendrent la mise en application de mesures inflationnistes. Ne nous laissons pas bernier

par l'idée qu'une politique de monnaie facile puisse faciliter la production ou la mise en marche de nos produits, soit chez nous ou à l'étranger.

Une monnaie saine est un des éléments de base de l'expansion et de la rentabilité des affaires; elle est aussi le fondement de toute économie qui veut progresser à l'enseigne de la justice et au bénéfice de chacun des membres de la collectivité.